

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

| | |
|------------------|--|
| 25 octobre 2010 | Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Armand, tenue à la salle du Conseil de Saint-Armand, lundi le 25 octobre 2010 à 19h00, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Réal Pelletier, maire. |
| Présences | Sont aussi présents, les conseillers suivants : Daniel Boucher, Serge Courchesne, Marielle Cartier, Ginette Lamoureux Messier & Clément Galipeau. |
| Autres présences | La directrice générale, Jacqueline Chisholm, l'inspecteur municipal, Luc Marchessault et une citoyenne est aussi présente. |
| Absence | Le conseiller Richard Désourdy est absent. |

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Réal Pelletier, maire, ouvre la séance et les sujets à discuter sont les suivants :

1. Programme Climat Municipalités pour les inventaires de gaz à effet de serre;
2. Entente de location de la salle communautaire avec l'UQAM.

Monsieur le conseiller Richard Désourdy arrive à 19h15.

10-10-255 1. **PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS POUR LES INVENTAIRES DE GAZ À EFFET DE SERRE;**

CONSIDÉRANT QUE : le programme Climat municipalité aide les municipalités en offrant une aide financière pouvant couvrir jusqu'à 90% des coûts admissibles pour la réalisation de l'inventaire et le plan de réduction des émissions;

CONSIDÉRANT QUE : sans aide financière la municipalité ne pourrait pas se permettre de faire l'inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre et encore moins établir un plan d'action;

En conséquence,

Il est proposé par Daniel Boucher
appuyé par Marielle Cartier
et résolu

QUE : ce conseil demande à la directrice générale de déposer une demande d'aide financière auprès du Programme Climat municipalités en collaboration avec NOPAC Environnement ;

QUE : ce conseil s'engage à réaliser un inventaire de gaz à effet de serre et à élaborer un plan d'action conforme aux exigences citées aux annexes 1 et 2 du cahier de charge du programme Climat municipalités, s'il obtient l'aide financière du dit programme;

QUE : les services professionnels de NOPAC Environnement seront retenus pour la réalisation de l'inventaire des gaz à effet de serre et du plan de réduction des émissions suite à l'obtention de l'aide financière du dit programme;

QUE : la directrice générale soit autorisée à signer ladite demande pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

10-10-256 2. **ENTENTE DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE AVEC L'UQAM.**

Il est proposé par Marielle Cartier
appuyé par Daniel Boucher
et résolu

QUE : la municipalité de Saint-Armand accepte de prêter la salle communautaire, gratuitement, à des étudiants finissant au baccalauréat en cinéma à l'UQAM, du 4 au 7 novembre 2010, selon les conditions énumérées à l'entente de location;

QUE : la directrice générale soit autorisée à signer ladite entente de location pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉ

10-10-257

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Serge Courchesne
et unanimement résolu

QUE : la séance soit levée à 19h20.

ADOPTÉ

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Jacqueline C. Chisholm

MAIRE
Réal Pelletier